



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

COMMUNE DE CORMERAY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois de septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, pour atteindre le quorum à l'ouverture de la séance, dans la salle du Conseil de CORMERAY sous la présidence de Joël PASQUET, Maire.

Date de Convocation : 08/09/2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 11

Présents : Joël PASQUET (Maire), Evelyne TROISPOUX (Maire-adjoint), Jean-Michel BLAITEAU (Maire-adjoint), Bertrand BRIOT, Jérôme CLIMENT, Cédric IWANCZUK, Patricia LEHOUX, Jean-Louis MARTINEZ, Pascale PASQUET.

Absents excusés :

Eric MARTINET,

Marie-Line BLANCHET,

Jennifer REVELUT

Eliane HENRIOT qui donne procuration Evelyne TROISPOUX

Daniel RENVOIZE qui donne procuration à Jean-Michel BLAITEAU

Isabelle CHAMPION-POIRETTE

Evelyne BASTIDE

Absent : Jean-Ephrem MILLIASSEAU

Délibération 2024-032 portant sur l'autorisation de passer, par anticipation, au **Compte Financier Unique (CFU)**

M. le Maire expose :

Le CFU (Compte Financier Unique) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Il devrait favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion.

Il devrait simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause les prérogatives de chacun.

Le CFU constitue un levier pour la fiabilisation des comptes du secteur public local.

Le CFU sera obligatoire à partir de 2027 sur les comptes 2026.

Les prérequis étant validés (passage à la M57 et dématérialisation)

M. le Maire demande au Conseil de lui donner l'autorisation de faire la demande, auprès du Comptable, pour passer au CFU dès 2025 pour les comptes 2024.

Le Conseil Municipal, **après avoir délibéré**

à l'unanimité

- **Autorise** Monsieur le Maire à faire la demande pour passer au Compte Financier Unique, à partir de 2025 sur les comptes 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme, certifié exécutoire.

Délibération n° **2024 / 032**

A Cormeray le 12 Septembre 2024

Le Maire
Joël PASQUET

